

Abraham Bouat, pionnier de l'hôtellerie montréalaise

Gilles Proulx

Numéro 130, été 2017

Montréal inédit

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/86738ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Proulx, G. (2017). Abraham Bouat, pionnier de l'hôtellerie montréalaise. *Cap-aux-Diamants*, (130), 4-8.

ABRAHAM BOUAT PIONNIER DE L'HÔTELLERIE MONTRÉLAISE

par Gilles Proulx



Montréal en 1685. Cette vue en perspective s'appuie sur la carte réalisée par l'ingénieur Robert de Villeneuve cette année-là. Malgré sa petite taille, la ville de Montréal, largement vouée aux échanges, offre déjà de nombreux lieux d'hébergement. (Illustration : Francis Back).

L'industrie hôtelière de Montréal repose sur une longue tradition. Dans ce lieu d'échange et de commerce, où séjournent de nombreux voyageurs, certains ont vite compris qu'il serait profitable d'offrir le gîte et le couvert à cette clientèle. Abraham Bouat (1644-1702) peut être considéré comme un pionnier de cette activité; son long parcours et des informations concernant plusieurs autres tenanciers permettent d'évoquer les débuts de l'offre hôtelière à Montréal.

Le 26 novembre 1682, Pierre de Saurel, seigneur du Richelieu, est victime d'un infarctus et d'un œdème pulmonaire chez son hôte Abraham Bouat, rue Notre-Dame. Pierre de Saurel est arrivé à la maison Bouat quatre jours auparavant, afin de régler des affaires commerciales à Montréal. Saurel passe l'après-midi du 26 en compagnie de deux autres pensionnaires, à converser auprès d'un feu allumé dans la cheminée d'une salle à l'étage. Étant sorti à l'extérieur pour faire, selon l'expression du temps,

« quelques nécessités », Saurel rentre, visiblement souffrant, et rejoint la pièce où une servante prépare le couvert pour le souper. Constatant les difficultés respiratoires de leur client, une domestique de Bouat va quérir les chirurgiens Jean Martinet et Antoine Forestier. Malgré le recours à la saignée, l'emploi de vomitif et d'antipoison, les deux hommes de science pressentent qu'il va succomber à sa défaillance cardiaque. Le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, François Dollier de Casson, est aussitôt demandé

afin d'administrer sa bénédiction au mourant. Bouat est chargé de veiller sur le corps du défunt pendant la nuit, ainsi que sur ses biens. Le procès-verbal de cette mort subite nous permet d'entrer dans l'univers de l'hôtelier Bouat.

à la définition de logis garni, le cabaret par contre, toujours selon le même auteur, est plutôt un débit de boissons à emporter. Alors que la population de Montréal est inférieure à 2 000 individus vers 1700 (contre 627, en 1666) et compte

coureurs des bois. Cela est sans compter les Autochtones qui y descendent chaque printemps pour la foire des fourrures et les marchands « forains » arrivant directement de France pour y négocier. En juillet 1684, le gouverneur

Tableau 1

Aubergiste/Cabaretier en 1688	Conjoint	Conjointe	Profession	Localisation	P/L	Maison	Étages	en opération
François Blot	Bleau, Jean-François	Campot, Catherine	boulangier	St-Paul	p	bois	1	1684-1688
Le Sieur Boisseau	Boisseau, Pierre	Faubert, Anne	cultivateur	Notre-Dame	p	bois	1	1688
Le sieur Bouat	Bouat, Abraham	Nevelet, Marguerite (x)	hôtelier/aubergiste	Notre-Dame	p	Pierre	2	1674-1702
Le Sr Subtil	Busson dit Subtil, Pierre	Levasseur, M-Françoise	aubergiste/traiteur	St-Paul	p	bois	2	1682-1691
La femme de Gabriel Cardinal	Cardinal, Gabriel	Vandezegue, Marie-Anne (x)	voyageur/cultivateur	St-Jacques	p	bois	1	1687-1699
Le Sr Cavalier (Pierre Cavalier)	Cavalier, Pierre	inconnu	cabaretier	Lachine	p	inconnu	inconnu	1688-1700
Madame Chicouane	Chicoine, Pierre	Chrétien, Madeleine (x)	cultivateur et seigneur	St-Jean-Baptiste	p	Pierre	2	1688-1692
granchamps	Corneliet dit Grandchamps, Pierre	Castaing, Catherine	fonctionnaire/huissier	St-Gabriel	l	bois	1	1688
Lafontaine dugua	Dugua dit Lafontaine, Vincent	Roy Frise /Tessier, Catherine	boulangier/cabaretier	St-Paul/Lachine	p	bois	2	1683-1689
Le Sr Fézeret	Fézeret de Saint-Charles, René	Carlier, Marie (x)	armurier	St-Paul	p	Pierre	2	1684-1696
Madame Gautier	Gauthier, Jean-Baptiste	Guyon, Marie	habitant	St-Gabriel	p	bois	1	1688
Le Sieur Gillet	Gillet de Laplante, Louis	Rigaud, Marie-Judith	fonctionnaire/huissier	St-Paul	p	bois	1	1688
Lagarde	Goyau dit Lagarde, Guillaume	Benoit, Hélène	militaire	St-Joseph	p	bois	1	1686-1700
Le Sr Guérin (la femme à)	Guérin, Sylvain	Brazeau, Marie	cordonnier	St-Paul	p	bois	1	1686-1688
Le Sr Guillet	Guillet, Mathurin	Lemoine, Marie-Charlotte	marchand/cabaretier	Saint-François	p	inconnu	2	1688-1696
Madame Guillory	Guillory, Simon	Bouchard, Louise (x)	armurier	St-Paul	p	Pierre	1	1684-1700
Jean Guy	Guy dit Le Rouvier, Jean	Lereau, Marie	armurier/cabaretier	St-Paul	p	inconnu	inconnu	1684-1688
Attanyville	Httanyville, Antoine	Gadois, Jeanne-Françoise	fonctionnaire/huissier	St-Paul	p	inconnu	1	1688
Le sieur delamotte	Lamothe de Luciere, Dominique	Alix de la Feuillée, Marie	écuyer	Notre-Dame	p	Pierre	1	1688
La veufve Lecour	Lecours, Michel	Leblanc, Louise	marchand/boucher	St-Paul	p	bois	1	1680-1688
La l'esperance (la femme à)	Magnan dit L'esperance, Jean	Moitié, Marie (x)	cabaretier	St-Paul/Place d'au	p	Pierre	2	1688-1694
Nafrechoux (la femme du Sr Nafrechoux)	Nafrechou, Isaac	Leloup, Catherine (x)	aubergiste	Notre-Dame	p	Pierre	inconnu	1676-1700
Mathurin charpentier (la femme à Parent)	Parent, Mathurin	Boucher Jeanne	charpentier	Notre-Dame	p	bois	1	1688
Le nommé Labrettonniere	Passard de la Bretonniere, Jacques	Lemaistre, Marie-Louise	marchand	St-Paul	l	inconnu	inconnu	1688-1700
Le Sieur Petit	Petit de Boismorel, Jean	Bailly, Marie	fonctionnaire/huissier	St-Paul	p	bois	1	1686-1696
La duverny (veuve)	Pichon dit Duverny, Antoine	Pierro, Marie	charpentier	St-Joseph	p	inconnu	1	1684-1691
Le Sieur potier	Pothier, Claude	Boisdon, Louise	pâtissier/aubergiste	St-Paul	l	bois	inconnu	1688-1700
Jean Deschat (la femme à Jean Roy)	Roy dit Deschat, Jean	Saulnier dit Duverdier, Françoise	boucher	St-Gabriel	p	bois	1	1688
La veufve de Lorant Tessier	Tessier dit Duchâteau, Laurent	Lemire, Anne	chaudronnier	Notre-Dame	p	Pierre	1	1688
Le Sieur Turpin	Turpin, Alexandre	Beauvais, Marie-Charlotte	marchand/me d'armes	St-Paul	p	Pierre	2	1677-1689

Remontrance aux cabaretiers de Ville-Marie. Les « x » dans la liste des conjointes réfèrent à des filles du roi. (BANQ, Bailliage de Montréal, TL2, carton 11572, doss. 69, 22 octobre 1688).

LES HÔTELIERS MONTRÉLAIS

Abraham Bouat arrive à Montréal en 1668. Il est identifié pour la première fois comme cabaretier en 1674, puis comme aubergiste en 1680. Bouat est d'ailleurs le premier Montréalais à porter ce titre d'aubergiste dans les registres du baillement en 1680. Chez les cabaretiers, Jean Milot sera le premier identifié comme tel en 1668, mais il n'exerce plus dix ans plus tard. Selon le dictionnaire d'Antoine Furetière (1690), on définit l'hôtellerie comme un « logis garni que tient un hôtelier, où on reçoit les voyageurs & les passants pour les loger & nourrir pour de l'argent ». Il décrit l'hôtelier comme un individu qui « tient une maison garnie de meubles & de vivres, une auberge, un cabaret pour loger et nourrir les voyageurs, ou ceux qui n'ont point de ménage établi ». Si l'auberge correspond

à peine une centaine de maisons, selon une carte datant de 1685, un document de 1688 nous précise qu'il y a au moins 30 personnes, dont douze femmes, qui y tiennent des auberges ou des cabarets. Retenons aussi que des documents de 1696 font état de vingt hôteliers à Montréal, dont six étaient là en 1688, et de 32 en 1700, où se retrouvent sept tenanciers de 1688. Ces nombres incluent au moins cinq cabaretiers à Lachine et autant à Pointe-aux-Trembles pour ces deux années.

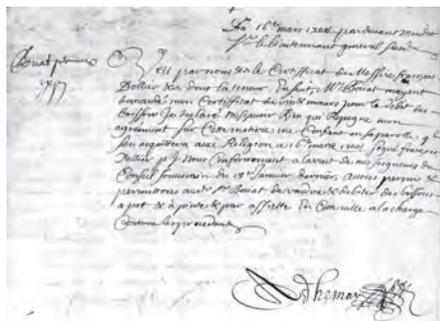
UNE VILLE DE TRANSIT

On ne saurait expliquer un tel nombre d'auberges et de cabarets pour une si petite population, sans se rappeler que Montréal est alors une ville frontière qui connaît, entre 1683-1702, un continuel va-et-vient de soldats, de miliciens et de

Joseph-Antoine de Labarre lançait son expédition vers les Grands Lacs, faisant passer plus de 850 miliciens et soldats par Montréal. Au printemps 1686, partant de Montréal, c'est l'expédition du capitaine Pierre de Troyes et des frères Lemoyne pour la baie d'Hudson, qui compte près de 200 individus. Le gouverneur Jacques René Brisay de Denonville, en 1687, fait transiter par Montréal plus de 1 700 soldats et miliciens pour aller combattre les Amérindiens. Et de 1690 à 1698 sous la gouvernance de Louis de Buade de Frontenac, de nombreux partis de guerre partent régulièrement de Montréal pour combattre les membres de la Confédération iroquoise et des colonies anglaises, avec comme point culminant un corps expéditionnaire de 2 100 hommes, en 1696. Tous ces hommes avaient certainement faim et soif.

L'AMÉNAGEMENT HÔTELIER

La plupart des établissements hôteliers de 1688 se trouvent rues Saint-Paul et Notre-Dame, artères commerciales situées à proximité du port et du marché public. Les autres sont éparpillés dans la ville, ou encore à Lachine, sur la route de l'Ouest. À trois exceptions près, les aubergistes et cabaretiers de 1688 sont propriétaires de leurs maisons. Les deux tiers des maisons



Dernier permis d'Abraham Bouat. (BANQ, Juridiction royale de Montréal, TL4, S11, reg 11561, fol 279v, 16 mars 1700).

sont en bois, les autres en pierre; seulement le tiers a un deuxième étage. Toutes les maisons ont cave et grenier, celles à un étage possèdent, outre la cuisine, de trois à quatre pièces. Pour celles de deux étages, il y a cuisine et deux chambres au rez-de-chaussée et trois à l'étage. Elles toisent entre 425 et 1 100 pieds carrés. En 1689, la maison en pierre à un étage de la cabaretière Anne Lemire, veuve de Laurent Tessier, mesurait seulement 23 pieds et demi sur 19 de large avec une rallonge contenant la forge de son défunt mari, un chaudronnier. Toujours en 1689, l'auberge de Pierre Busson Subtil est un bâtiment de deux étages en pièce sur pièce, possédant cave et grenier, ainsi que trois chambres à l'étage, une cuisine, une chambre et un cabinet au rez-de-chaussée. Il s'agit du seul établissement auquel nous connaissons une enseigne au XVII^e siècle : elle est de cuivre rouge sur laquelle est écrit Grand Admiral de France. La taille de la majorité des établissements hôteliers montréalais est généralement modeste,

pour des lieux destinés à accueillir des clients et héberger des visiteurs.

VIE FAMILIALE ET DOMESTIQUE

De tous les hôteliers répertoriés en 1688, Abraham Bouat est le tenancier dont la carrière dure le plus longtemps au XVII^e siècle. Abraham Bouat naît en 1644 à Saint-Rome-de-Tarn dans le sud-ouest de la France et il traverse au Canada en 1668 comme valet de chambre et chargé d'affaires de l'abbé Gabriel de Queylus, premier supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Au début de 1670, Abraham Bouat épouse Marguerite de Névelet, orpheline et protégée de Marguerite Bourgeoys. Le contrat de mariage est rédigé le 11 mars 1670, au Château de Montréal, résidence du gouverneur, en présence de l'élite ecclésiastique et politico-militaire, tels les Perrot, Galinée, Picoté de Belestre, Lemoyne ou Jeanne Mance. L'abbé de Queylus accorde 500 livres au futur marié. Le mariage est célébré une semaine plus tard. Le 13 juin 1671, l'abbé de Queylus concède une terre de 80 arpents en superficie à Bouat, à la côte Saint-Jean. En avril 1670 et à l'automne 1671, il reçoit, par l'entremise de Marguerite Bourgeoys, une somme d'environ 1 750 livres en argent et biens matériels provenant de la succession des parents de son épouse. Le couple Bouat disp-ose donc d'une certaine aisance financière afin de s'établir à Montréal et se lancer en affaires.

Le couple Névelet-Bouat fera baptiser huit enfants de 1671 à 1683. En 1673, Abraham Bouat afferme sa propriété de banlieue et loue en ville une maison de Jean Milot pour y ouvrir un cabaret. Selon un acte de concession fait par le supérieur des Sulpiciens, François Lefebvre, en juin 1677, Abraham Bouat devenait propriétaire d'un terrain de 56 pieds de large, rue Notre-Dame, dont la profondeur n'est pas précisée. Il agrandit sa propriété, en 1678, en achetant d'un voisin un terrain situé au coin de Saint-François et Notre-Dame.

Son installation à cet emplacement précéda certainement la concession de 1677, puisque dès l'année précédente, Bouat avait passé un marché sous seing privé pour la menuiserie de sa maison. Son auberge devait être de bonne taille pour y accueillir des pensionnaires, trois ou quatre domestiques, en plus de sa famille. Qui plus est, Abraham Bouat y exploitait aussi un billard. Il est le premier Canadien connu à offrir ce type de divertissement. La table de billard à l'époque, mesurait 12 pieds de long sur 6 pieds de large. Il fallait donc une pièce assez vaste pour la contenir, accommoder les joueurs, en simple ou double, et des curieux, qui pariaient souvent sur les résultats.

L'entretien d'une auberge, les soins et l'éducation des enfants, nécessitaient l'apport d'une main-d'œuvre domestique. De 1672 à 1702, plus d'une vingtaine de domestiques entrent au service des Bouat. Il y en aura régulièrement trois ou quatre à partir de 1680. Ils sont hommes ou femmes, employés pour un an ou deux, parfois plus, payés du simple au double si vous êtes femme ou homme. Les domestiques masculins sont souvent des hommes à tout faire, employés à une multitude de travaux, tant intérieurs qu'extérieurs. Bouat avait un vaste potager et un verger, situé à l'arrière de sa maison, qui nécessitait près d'un millier de pieux pour l'enclorre. Un jardinier de Batiscan fut chargé de l'aménager en 1677. Bouat emploie aussi des boulangers, comme Jean Hamel dit Parisien en 1680. Ayant fait construire une boulangerie à l'arrière de son auberge, il embauche également des cuisiniers, tel Pierre Teyrans Desauvier, en 1697.

UN CARACTÈRE BOUILLANT

Les relations entre Abraham Bouat et ses employés masculins sont parfois orageuses. Le cuisinier Teyrans, venu de Québec et engagé pour un an en 1697, le quitte trois mois plus tard, Bouat l'ayant frappé! En 1677, Bouat s'en prend à Amédée Molard dit le Dauphiné, qui travail-

lait déjà pour lui en 1672 alors qu'il défri-
 chait sa terre. Invité à jouer au romestre
 (un jeu de 21 aux cartes) par un pension-
 naire, Molard, obtient la permission de
 son maître, mais il conteste soudaine-
 ment le résultat d'une partie. Selon des
 témoins, les imprécations fusent dont
 « Jarnidiay » (je renie Dieu) ou « Mar-
 diay » (mort à Dieu). Bouat, constatant
 que Molard a tort, lui demande de se
 retirer, ce qu'il refuse de faire. Bouat lui
 dit alors : « Comment!? Coquin, n'es-tu
 pas mon engagé? Tu manges mon pain!
 Ne me dois-tu pas respect comme ton
 maître! ». Molard réplique qu'il lui donne
 plus de respect qu'il n'en mérite. Bouat
 ne se gêne pas alors pour « luy donner
 du pied au cul » et l'envoyer s'occuper du
 tournebroche à la cuisine.

L'ALIMENTATION HÔTELIÈRE AU XVII^E SIÈCLE

En plus des récoltes de ses fermes,
 dont la farine de blé utilisée à sa bou-
 langerie, Bouat pouvait bénéficier des
 produits de son potager et de son
 verger. Il achète des barriques d'an-
 guilles, que certains servent assai-
 sonnées de poivre et de vinaigre. En
 1679, Bouat se procure deux quartiers
 de veau « habillés » ou préparés par
 le boucher Duchat, et servis généra-
 lement en rôtis ou en fricassées. Un
 procès pour vol, en 1690, mentionne
 que l'accusé, Pierre Malidor, a mangé
 des poules chez le tailleur Audouin dit
 Laverdure. Ce dernier les « achetait
 tous cuits chez le Sieur Bouat & quil
 y en a mangé trois ou quatre, avec un
 dindon et un cochon de lait ». Bouat
 se révèle donc être à la fois auber-
 giste et traiteur. Les inventaires après
 décès d'hôteliers montréalais men-
 tionnent régulièrement des ensembles
 en étain, comprenant pinte, chopine,
 roquille et misérable. Il s'agit là d'uni-
 tés de mesure pour les boissons alcoo-
 lisées. Des serviettes figurent en grand
 nombre, des draps, plusieurs chaises
 en paille, des huches, des tourne-
 broches, et des « tables à pliant »

qu'on peut déployer au besoin. Des
 hôteliers œuvraient également dans
 le monde de l'alimentation; certains
 sont bouchers, boulangers, ou pâtis-
 siers, métiers fort utiles pour servir des
 repas à leurs clients

UN MONDE RÉGLEMENTÉ

En mai 1676, le Conseil supérieur de
 Québec adopte un règlement de police
 de 42 articles régissant la vie quoti-
 dienne en Nouvelle-France. Quatre



Le cabaretier.

Le temps passé n'est plus, grâce à la Providence;
 Buvez, mes chers amis, car le vin n'est plus cher;
 Et puisque nous trouvons aussi de quoi mâcher,
 Profitons du bonheur de l'aimable abondance.

Cette gravure française représente un cabaret sous le règne du Roi-Soleil. On notera avec intérêt l'étagère garnie de différentes mesures qui sont strictement réglementées. À l'arrière-plan, on voit des convives qui dégustent un repas. Voilà le genre d'atmosphère qui devait animer l'hôtel d'Abraham Bouat à la même époque. (Coll. privée).

d'entre eux concernent le domaine de l'hôtellerie; il faut avoir un permis certifiant la probité et les bonnes mœurs du tenancier, il est interdit de vendre à crédit et de servir après 9 heures du soir, on ne doit pas souffrir l'ébriété des clients, ni vendre de l'alcool à des ouvriers pendant leurs heures de tra-



Un billard sous Louis XIV. Abraham Bouat sera l'un des premiers Montréalais à se doter de ce jeu qui fait alors fureur en France. Il est à noter que ce jeu, à l'origine, s'associe davantage à un croquet miniature qu'à celui que nous connaissons aujourd'hui. (Coll. privée).

vail et il ne faut pas tolérer les jurons. Obligation est aussi faite d'afficher ces règlements. S'ajoutent également à cela l'interdiction de servir de l'alcool pendant les offices religieux, les jours fériés et les dimanches, et d'avoir une enseigne et bouchon sur la devanture annonçant son commerce. Abraham Bouat semble avoir, dans l'ensemble, respecté la réglementation. Au moins quatre permis furent accordés à Bouat en 1678, 1689, 1696 et le dernier en date, en mars 1700. L'affaire Molard de 1677 est quant à elle indicatrice des méthodes plutôt radicales utilisées par Bouat pour enrayer les jurons. Ceci dit, il écope d'au moins deux poursuites pour service de boissons et de nourriture pendant les offices religieux, entre autres, pour avoir laissé un mar-

chand continuer une partie de billard pendant les vêpres devant des spectateurs-parieurs et autorisé un officier, logeant chez lui, à recevoir des amis à déjeuner pendant la messe.

Tous les hôteliers montréalais n'ont pas le même respect des lois qu'Abraham Bouat. Ainsi, au cabaret Guillory, en 1687, des clients buvaient, jouaient au brelan et en terminant, une heure avant le lever du jour, certains traitaient la cabaretière, Louise Bouchard, de « putain » pour une intervention dans la partie. Tel était le climat délétère, parfois violent, qui pouvait régner dans l'hôtellerie montréalaise.

UNE CLIENTÈLE VARIÉE

Bouat donne parfois à boire aux Amérindiens des missions environnantes; il devra se défendre à quelques reprises d'en avoir saoulés. En 1687, il affirme que des Agniers, en sortant de son établissement, étaient juste un peu joyeux, mais que par la suite « ils se mirent à chanter dans les rues, furent arrêtés et conduits en prison ».

L'auberge d'Abraham Bouat n'était pas nécessairement un lieu de tout repos. En 1676, quatre marchands y logent. Alors qu'ils sont attablés, des fils de bonne famille font du chahut dans une pièce voisine. Pour une question de tournées d'alcool non honorées, les jeunes hobereaux s'emportent et provoquent les marchands en duel. Heureusement, l'affaire n'ira pas plus loin. En 1680, ce sont quatre autres négociants qui séjournent chez Bouat, et se font soudainement réveiller par un vacarme vers 11 heures 30 du soir. Deux officiers de justice, voulant faire respecter la réglementation interdisant de vendre à boire après 9 heures, ont eu le malheur de pénétrer dans le cabaret d'Anne Lamarque; et voilà les deux hommes poursuivis par des clients éméchés, armés d'épées et de pierres. Les deux hommes de loi trouvent refuge dans l'hôtel de Bouat, et des projectiles se concentrent alors

sur ce lieu. Constatant que l'un des sergents du bailliage de Montréal a reçu un coup d'épée, un domestique de Bouat tente une sortie pour obtenir l'aide d'un chirurgien, mais il reçoit une pierre en plein ventre! Le métier d'hôtelier pouvait être à risque.

UN PERSONNAGE RESPECTÉ

Abraham Bouat sera procureur de l'abbé de Queylus pour récupérer des sommes d'argent dues aux Sulpiciens, avant de devenir marguillier de la paroisse Notre-Dame. Il arbitre des litiges familiaux, est curateur aux biens vacants d'individus, gardien de scellés, sous-tuteur pour quelques mineurs. Il sera aussi conseiller du bailli dans un procès pour inceste avec une recommandation de la peine de mort pour le père incestueux. Il devra également témoigner de l'honnêteté de certains individus voulant obtenir des postes de greffier et d'huissier. Abraham Bouat décède dans une chambre donnant sur le jardin, à l'étage de son auberge, le 27 décembre 1702, après y avoir dicté son testament la veille. Il demandait à être enterré dans l'église Notre-Dame, ce qui lui fut accordé. Ainsi se concluait la carrière et le destin d'Abraham Bouat. Son épouse lui survivra jusqu'en 1720, mais elle ne semble pas avoir tenu auberge après le décès du mari. De fait, elle se retire chez les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à compter de 1709, à titre de pensionnaire perpétuelle. Comme le montre le parcours de Bouat, l'hôtellerie montréalaise d'alors assume un triple rôle : elle est lieu d'accueil, d'échange et de distraction. Ces fonctions seront aussi évidentes dans les villes portuaires et de garnison de Québec et de Louisbourg, entre 1648-1760, où les établissements hôteliers sont aussi nombreux qu'à Montréal pour satisfaire matelots, pêcheurs, voyageurs et soldats.

Gilles Proulx est historien.